



# Une rupture de la neutralité liégeoise ? Négocier la levée d'un régiment français dans la principauté de Liège à la veille de la Révolution (1784-1789)

The Worlds of Pre-Modern Neutrality (ca. 1400 – 1800): Norms, Institutions and Practices - (Anvers : 8-9 mai 2025)

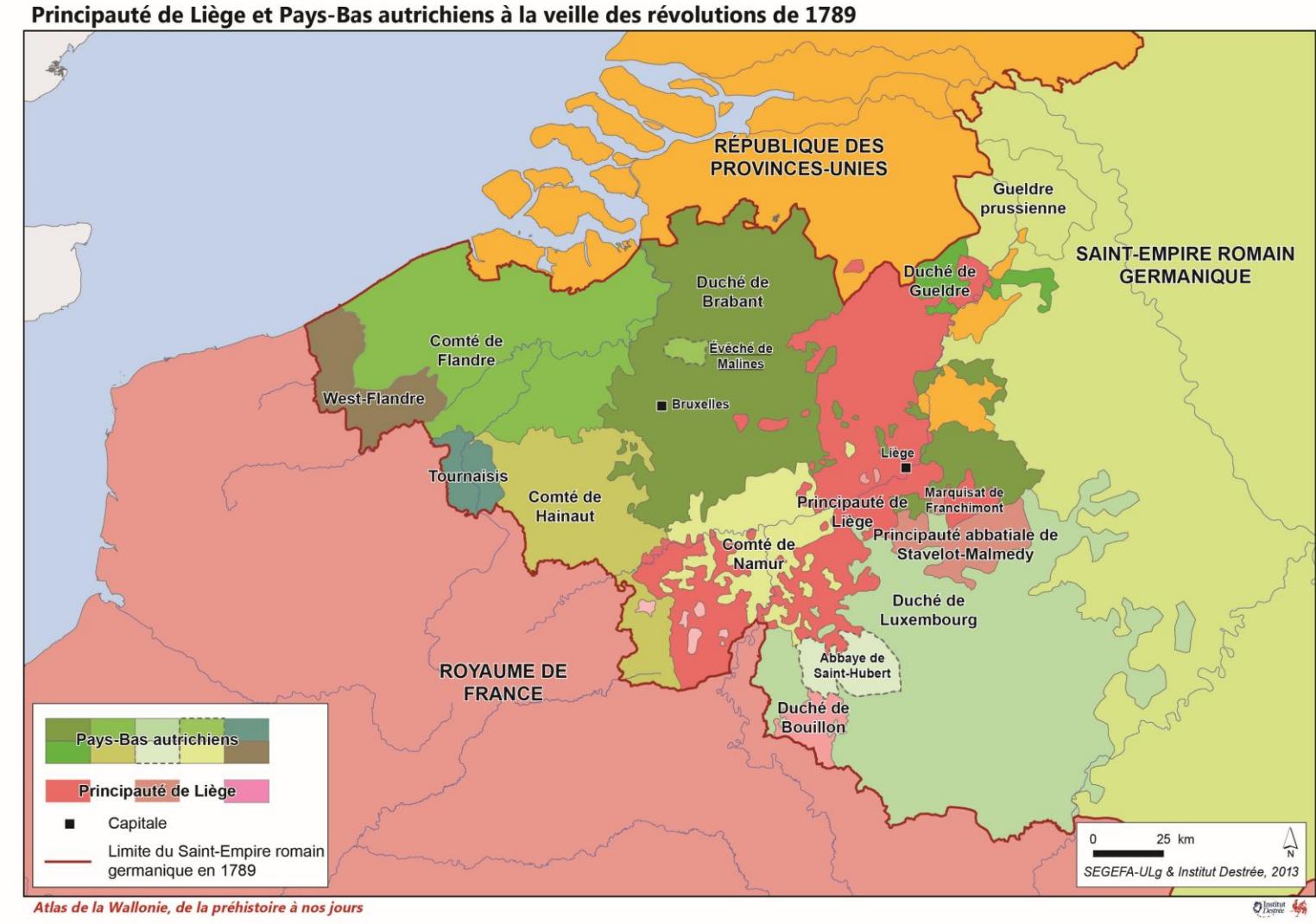
Contact : [antoine.leclere@Uliege.be](mailto:antoine.leclere@Uliege.be)/[antoine.leclere@vub.be](mailto:antoine.leclere@vub.be)

Antoine Leclère (F.N.R.S — ULiège — VUB)



## Le régiment « Royal-Liégeois » : origines et contexte (1)

- À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la France occupait une place prépondérante dans les affaires politiques liégeoises.
- Le 30 avril 1784, François-Charles de Velbrück, prince-évêque francophile, décéda.
- Marie-Louis de Sainte-Croix, ministre plénipotentiaire de France à Liège, favorisa la candidature de César-Constantin de Hoensbroeck.
- En contrepartie, Hoensbroeck devait soutenir les projets français pour la principauté, notamment la création d'un nouveau régiment d'infanterie.



## Le régiment « Royal-Liégeois » : origines et contexte (2)

- Le « Royal-Liégeois » était un régiment sur « pied étranger », comme le « Royal-Deux-Ponts » ou le « Royal-Bavière ».
- Ceci, en substance, indique qu'il était formé par des troupes hétéroclites issues de l'extérieur du royaume.
- Juridiquement, il était perçu comme un corps de mercenaires dont l'existence et le fonctionnement étaient réglés par une capitulation signée entre la France et Liège.
- Or, les débats autour de sa création brouillèrent cette perspective en avançant l'idée que le Royal-Liégeois constituait plutôt une troupe soldée donnée à la France par la principauté en vertu d'une alliance.
- Sa création était, pour Versailles, le moyen de renforcer l'étroitesse des liens entre Liège et la France.
- À Liège, Hoensbroeck devait utiliser les brevets d'officiers du nouveau régiment pour apaiser la noblesse réfractaire de la principauté.



Porte-drapeau du régiment Royal Liégeois en grande tenue (1787) par Henri Boisselier.



## Le régiment « Royal-Liégeois » : origines et contexte (3)

- Avant l'élection (21 juillet 1784), le projet et l'entente entre Hoensbroeck et la France devaient demeurés secrets.
- Vergennes voulait éviter un blocage de la part de l'empereur (Joseph II) ou d'une puissance étrangère (ex. la Prusse).
- Hoensbroeck craignait que ce nouveau régiment soit inconstitutionnel tant au regard des normes du Saint-Empire, qu'au vue de la constitution liégeoise.
- Surtout, le climat politique liégeois serait assez délétère pour le futur prince qui hériterait des conflits provoqués par Velbrück, en particulier avec l'état noble.

« La seule objection qu'il [Hoensbroeck] m'a faite a été de scavoir si la constitution de l'Empire, qu'il ne connoissoit pas assez pour avoir des notions certaines à cet égard, n'apporteroit pas quelques obstacles à cette sorte de lien.

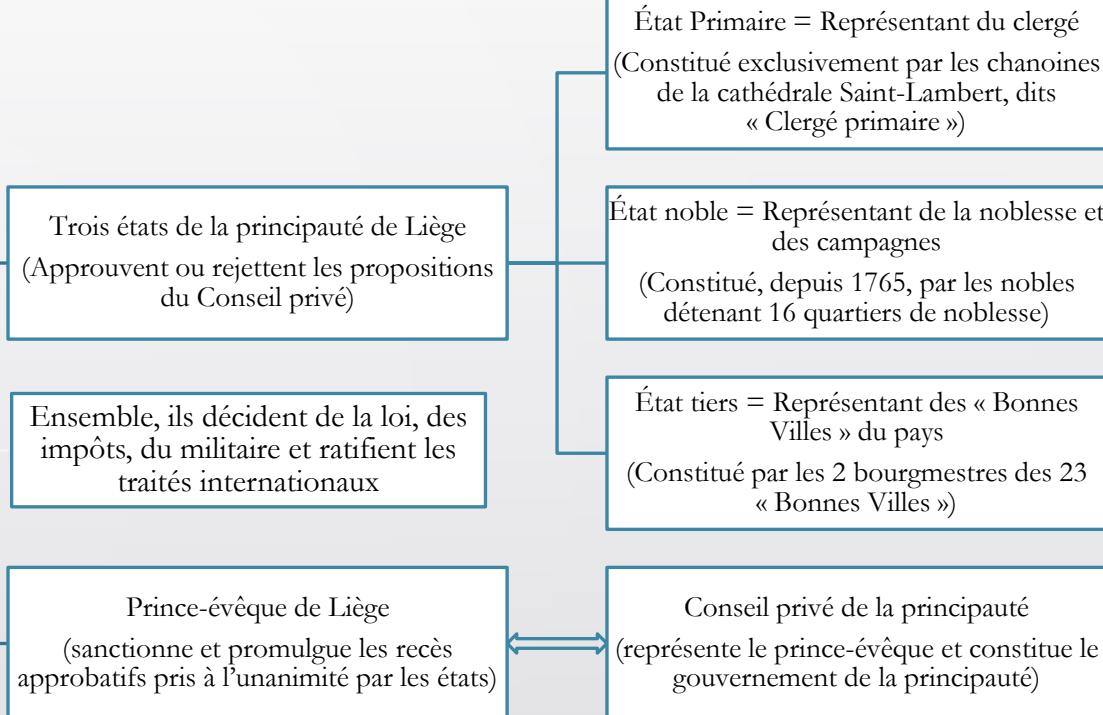
Mais les exemples que je lui ai cités m'ont paru le tranquilliser. Si cependant pour sa plus grande conviction vous aviés la bonté de me mander quelque chose que je puisse lui communiquer et qui tendrait à résoudre ses doutes, il n'y auroit pas de mal »

*Lettre de Sainte-Croix à Vergennes, datée de Liège du 24 juin 1784, Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), correspondance politique, vol. 70, fol. 2.*

## Le régiment « Royal-Liégeois » : une rupture de la neutralité ? (1)

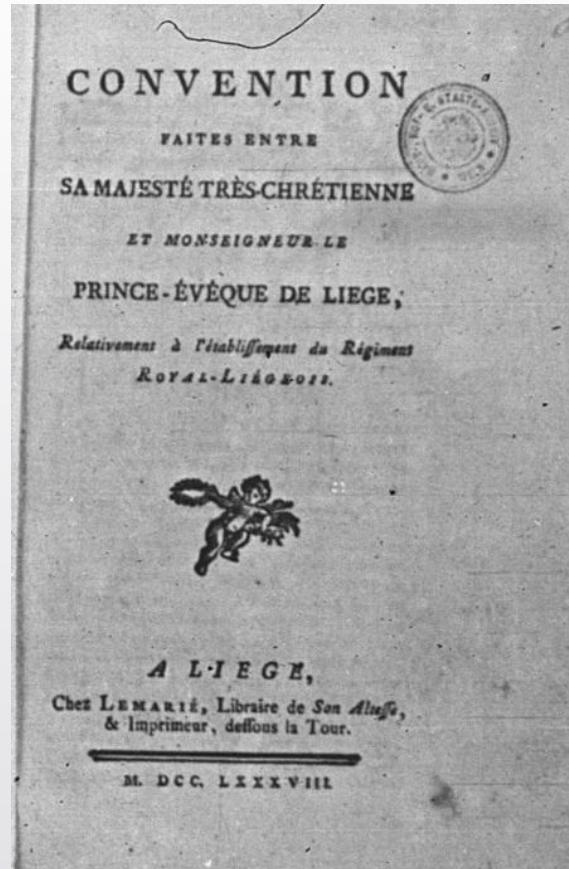
- Le système institutionnel de la principauté, par le *Sens du pays*, obligeait le prince, pour lever et financer le « Royal-Liégeois », à obtenir l'accord des trois états.
- Mais, les conflits avec l'état noble paralysaient l'appareil institutionnel liégeois.
- Cette dispute était accrue par l'éventuelle atteinte à la neutralité liégeoise provoquée par un rapprochement militaire avec la France.
- Dans l'immédiat, Philippe Henri de Ségur, Secrétaire d'État à la guerre, bloqua le projet pour des questions financières, suspendant les questions liées à la neutralité liégeoise.

## Sens du Pays

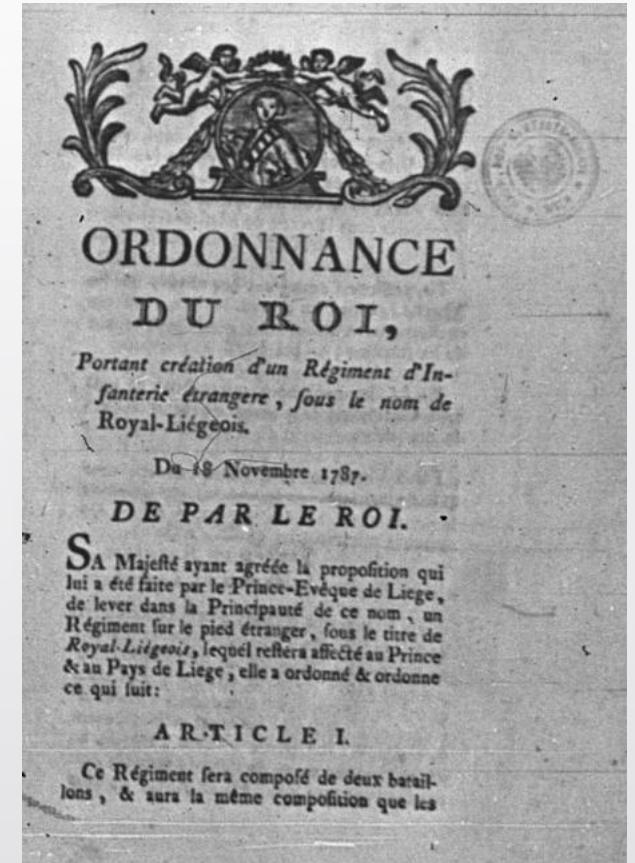


## Le régiment « Royal-Liégeois » : une rupture de la neutralité ? (2)

- Le projet réapparut en 1787 à la suite du départ de Ségur et de la mort de Vergennes.
- Montmorin, Loménie de Brienne et Hoensbroeck, désormais prince-évêque de Liège, signèrent une première convention le 9 juillet 1787.
- Elle disposait que le prince-évêque serait nommé colonel-propriétaire et qu'il pourrait nommer des Liégeois à l'état-major moyennant l'approbation de Versailles.
- En contrepartie, les frais d'entretien, de levée et la solde retombaient entièrement sur la principauté.
- Mais, à la suite de la défaite des Patriotes dans les Provinces-Unies, Brienne modifia la convention et attribua la majorité des brevets à d'anciens officiers néerlandais (1788).



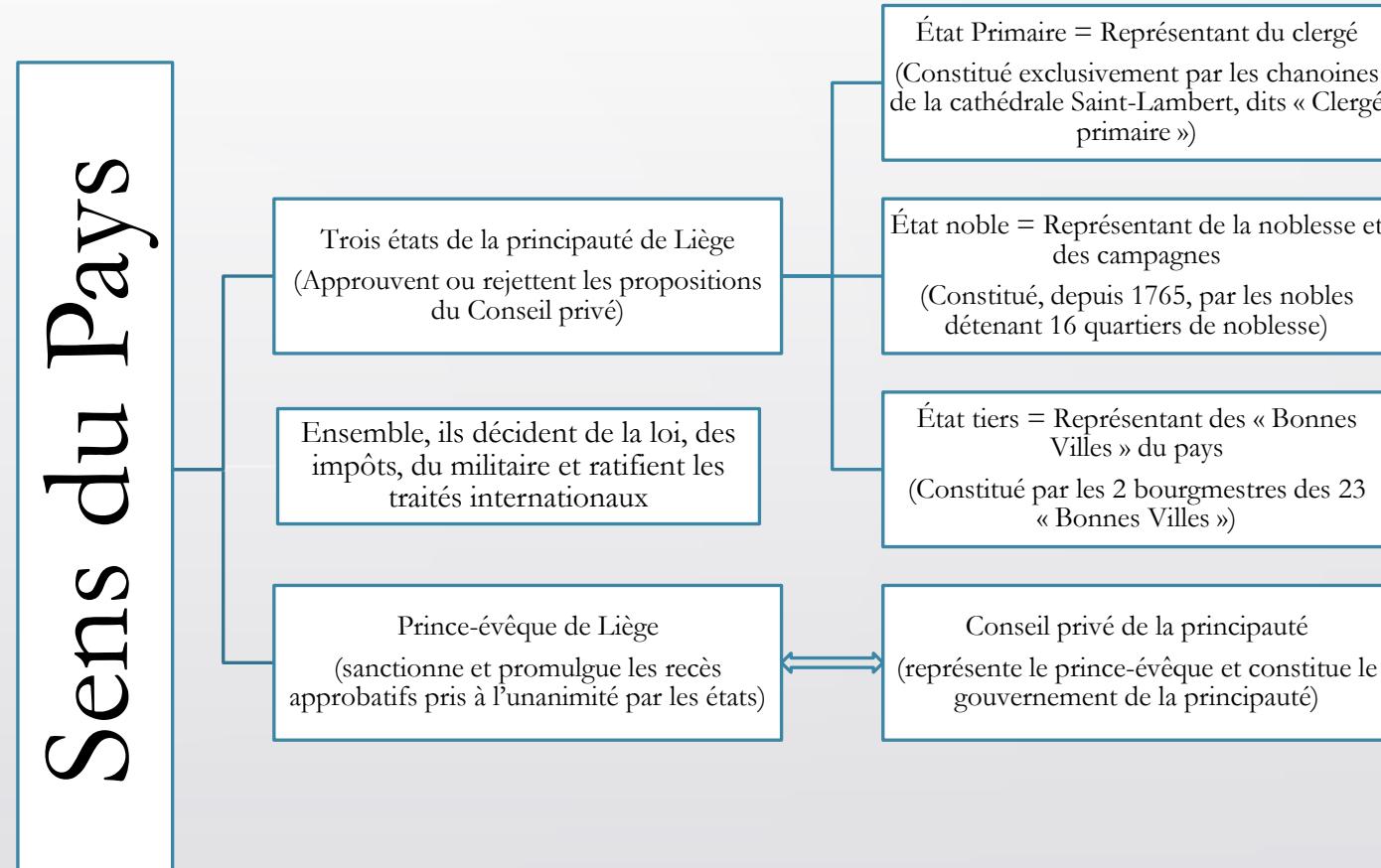
Convention entre le Roi et le prince-évêque sur la création d'un régiment Royal-Liégeois, datée de Liège de l'année 1788, HHStA DDB 50a-345.



Ordonnance du Roi portant modification et exécution de la convention conclue entre S.M. et S.A.C. portant création..., HHStA DDB 50a-345.

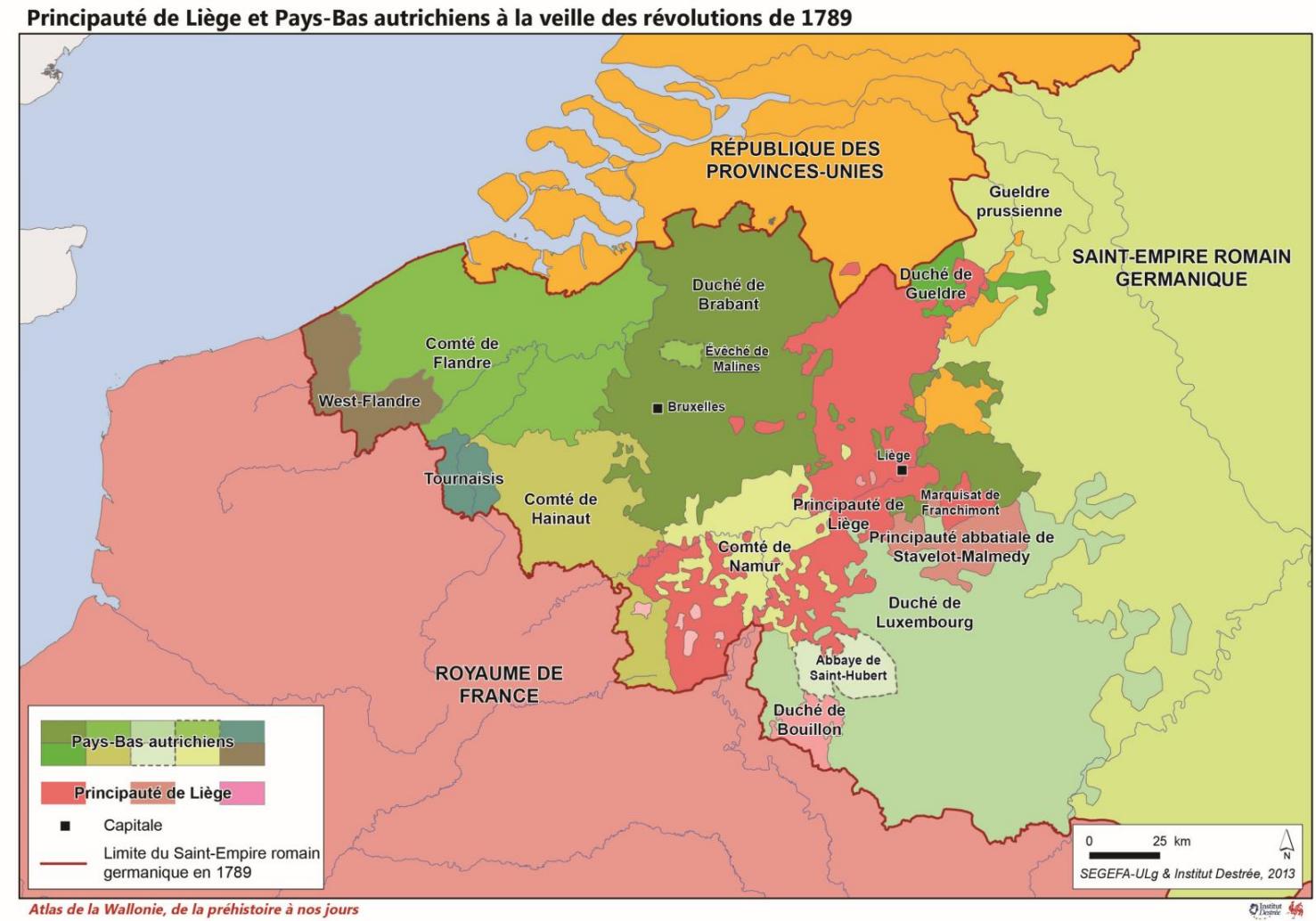
## Le régiment « Royal-Liégeois » : une rupture de la neutralité ? (3)

- Apprenant ces changements, l'état noble s'opposa à la ratification de la convention en raison, dans un premier temps, de son désavantage économique.
- Dans un second temps, les nobles dénoncèrent une violation de la neutralité du pays.
- La neutralité faisait partie intégrante de la constitution de la principauté dont les états se considéraient comme les gardiens.
- Les trois états étaient divisés, à cette époque, entre plusieurs factions nourries par les diplomates étrangers, singulièrement la France et l'Autriche.



## Le régiment « Royal-Liégeois » : une rupture de la neutralité ? (4)

- Pour l'Autriche, le « Royal-Liégeois » était une présence militaire française à la frontière des Pays-Bas et dans l'Empire.
  - Pour la Prusse et les Provinces-Unies, il était un refuge pour les opposants au Stathouder.
  - Aussi, la neutralité, en ce sens qu'elle faisait partie de constitution liégeoise, était un argument rhétorique pour les partis opposés à l'hégémonie française sur la principauté.
  - Au surplus, la constitution liégeoise était l'objet d'une profonde remise en question à la fin des années 1780.



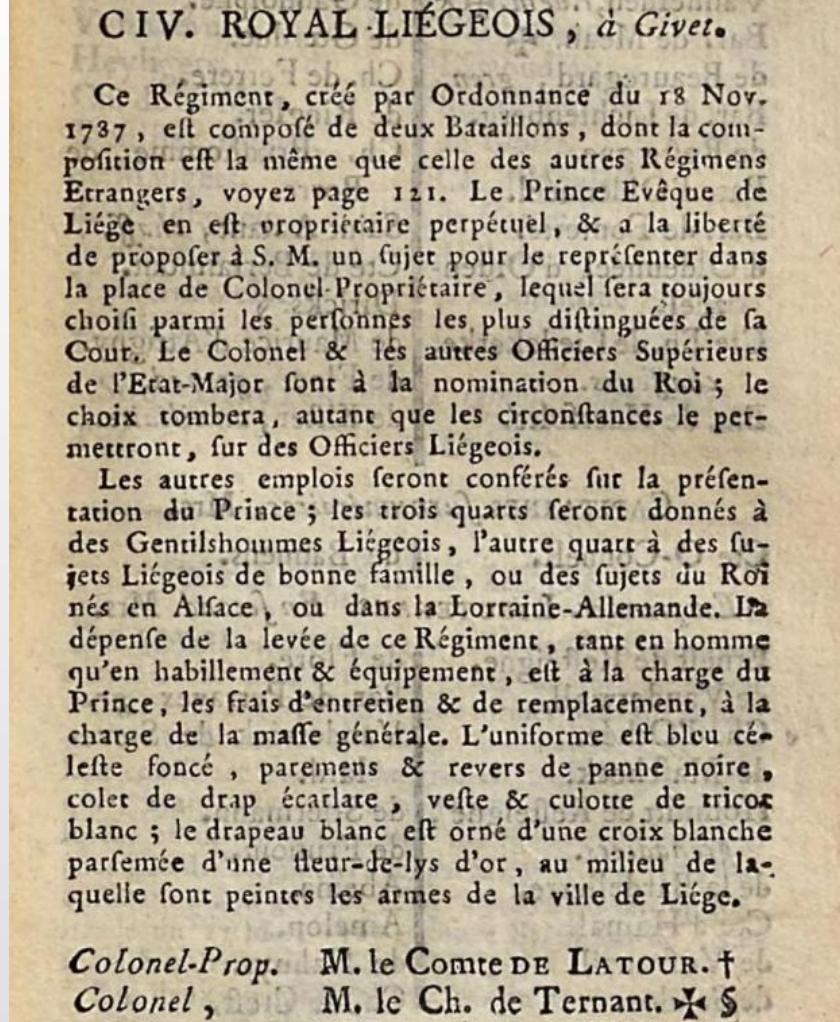
## Le régiment « Royal-Liégeois » : une rupture de la neutralité ? (5)

- Plusieurs voix liégeoises s'élevèrent contre Hoensbroeck, accusé de despotisme.
- Les oppositions diplomatiques et politiques au sein des états se mêlèrent donc à la crise générale de la fin du siècle, elle-même aboutissant à la Révolution liégeoise du 18 août 1789.
- L'état tiers, pourtant soumis au prince, dénonça ainsi le « Royal-Liégeois » et l'atteinte à la neutralité comme preuve de la tyrannie du gouvernement, Hoensbroeck privilégiant son avantage à la constitution.



## Le régiment « Royal-Liégeois » : une rupture de la neutralité ? (6)

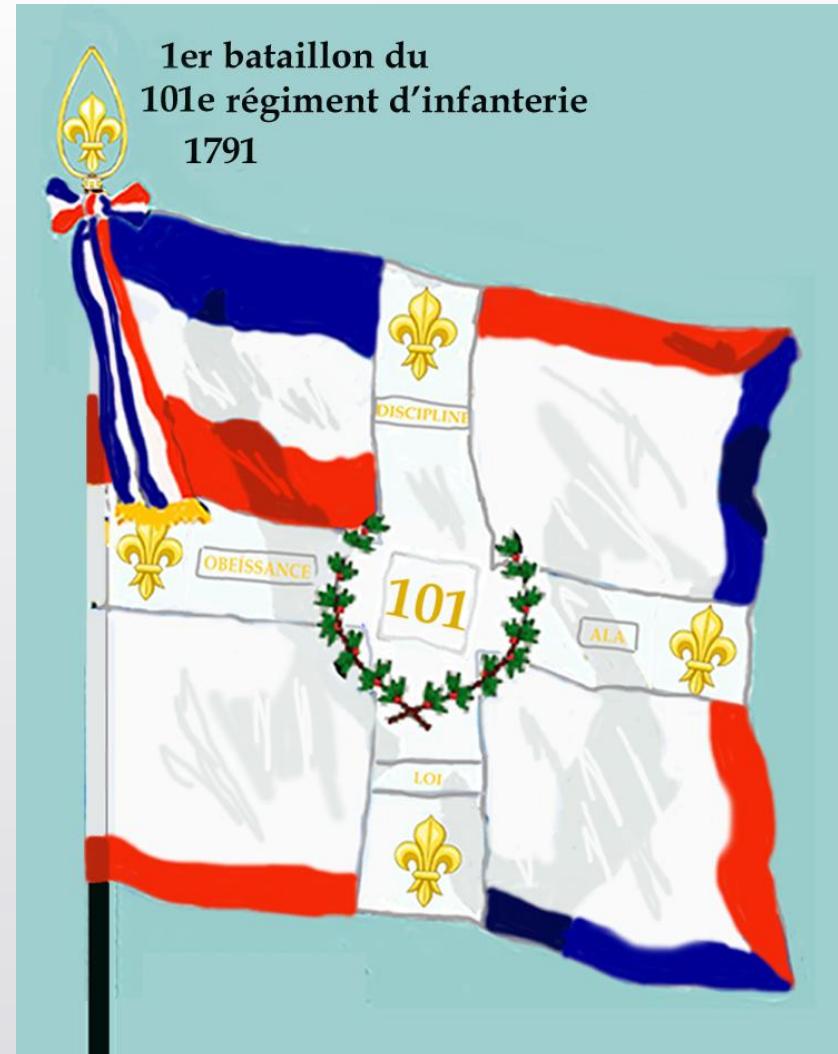
- Malgré ces oppositions, Brienne, Montmorin et Hoensbroeck distribuèrent les brevets et engagèrent les dépenses sans l'accord des états.
- Une partie de l'état primaire dénonça alors la violation de la neutralité liégeoise.
- L'argument de la neutralité était donc tirailé entre les puissances étrangères, la contestation politique et sociale et les craintes du premier ordre du pays.
- Cependant, dès juin 1788, une partie de la noblesse réfractaire s'apaisa et, avec elle, le clergé primaire.



Roussel J., *Etat militaire de la France pour l'année 1788*, Paris,  
Chez Onfroy, 1788, p. 299.

## Le régiment « Royal-Liégeois » : une rupture de la neutralité ? (7)

- L'argument de la neutralité disparut progressivement des productions des états primaires et nobles, mais subsista dans celles de l'état tiers.
- En l'absence d'une opposition coordonnée au sein des états, le régiment pu se constituer.
- En octobre 1788, il était formé de 912 soldats sur les 1200 attendus.
- Lorsqu'éclata la Révolution liégeoise, le régiment fut considéré comme une menace par les puissances de l'Empire, surtout la Prusse, qui réactivèrent les arguments de la noblesse.
- Il fut remanié en 1791 pour devenir le 101<sup>e</sup> régiment d'infanterie et fut officiellement licencié en 1793.

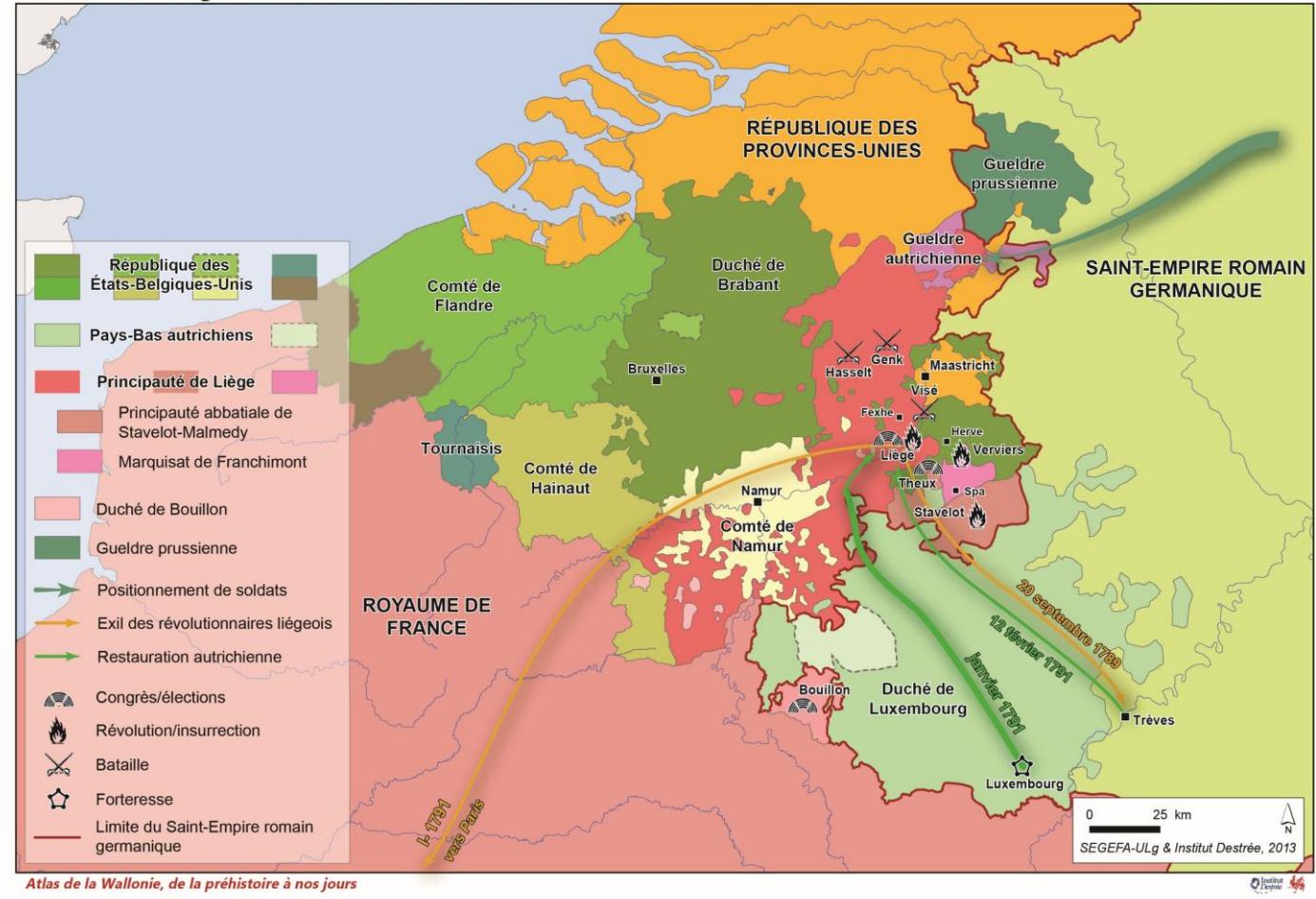




## Le régiment « Royal-Liégeois » : une occasion pour rompre avec la neutralité liégeoise

- La décision de former la « Royal-Liégeois » contribua à aigrir les relations politiques et institutionnelles à Liège, en particulier avec la noblesse.
- Une grande partie des nobles associés au parti français ne reçurent pas les brevets promis en 1784.
- Le « Royal-Liégeois » mis au jour l'effritement de l'influence française à Liège à la veille de la Révolution et son incapacité à parer les attaques des partis opposés.
- Dans l'ensemble, le « Royal-Liégeois » fut l'occasion d'une nouvelle remise en question de la neutralité liégeoise, mais ce fut la Révolution, puis les interventions militaires prussiennes, autrichiennes et françaises qui y mirent un terme.

La Révolution liégeoise de 1789 et celle de Bouillon



Atlas de la Wallonie, de la préhistoire à nos jours



# Une rupture de la neutralité liégeoise ? Négocier la levée d'un régiment français dans la principauté de Liège à la veille de la Révolution (1784-1789)

The Worlds of Pre-Modern Neutrality (ca. 1400 – 1800): Norms, Institutions and Practices - (Anvers : 8-9 mai 2025)

Contact : [antoine.leclere@Uliege.be](mailto:antoine.leclere@Uliege.be)/[antoine.leclere@vub.be](mailto:antoine.leclere@vub.be)

Antoine Leclère (F.N.R.S — ULiège — VUB)

